



LETTRE

DES BIENFAITEURS DE LA FONDATION DES MONASTÈRES

L'AMITIÉ MONASTIQUE À L'ŒUVRE

ÉDITORIAL

Chers amis des monastères,

En ce début d'année, nous travaillons au bilan de l'année précédente. Du point de vue des dons, **2022 avait commencé très doucement**. En mai, la collecte affichait même un retard inquiétant de 25 % par rapport à 2021 à la même date. Heureusement, nous avons vu ce retard se réduire progressivement **jusqu'à l'inversion complète de la tendance !** Nous vous en donnerons les détails après le prochain Conseil d'administration, mais je tiens d'ores et déjà à **vous remercier chaleureusement de votre fidélité et de votre générosité**, qui nous permettent de poursuivre notre mission à la hauteur des besoins des communautés.

Concernant ces besoins, prenant acte de l'augmentation des coûts des travaux pour les communautés, le Conseil d'administration en a tiré les conséquences en **relevant le montant maximum des aides financières qu'il attribue sur les fonds de solidarité de la Fondation**. Pour nous aider à répondre aux demandes d'aide des communautés en 2023 - qui ont déjà commencé à nous parvenir en grand nombre - nous comptons aussi sur votre soutien.

En page 2, vous pourrez découvrir **un exemple concret du travail du service juridique de la Fondation** pour les communautés. Je suis heureuse d'avoir l'occasion de vous faire connaître davantage cet aspect de notre mission qui, bien que moins connu que les aides financières, n'en est pas moins essentiel, et très apprécié par les communautés qui font appel à la Fondation.

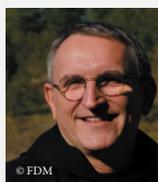


Bon Carême à tous !

Madeleine

Madeleine Tantardini
Directeur

CARÊME 2023



© FDM

Nous appréhendons la privation et le manque comme des signaux négatifs qui éveillent en nous frustration et murmure. Pour les anciens moines, ces dimensions du carême avaient pourtant une fonction bien différente. Car le manque, loin de créer le sentiment d'échec, avait surtout pour fonction d'éveiller, de réveiller le désir. Saint Benoît parle en effet de la « *joie du désir spirituel* ». De fait, le désir suppose cette perception de l'incomplétude, de l'inachevé, du chemin qui reste à parcourir. Grégoire de Nysse en fera même la marque de l'authentique expérience spirituelle. Loin de nous satisfaire et de nous combler, l'expérience de Dieu suppose un désir qui toujours se renouvelle car jamais assouvi. Quand Dieu comble, il élargit notre cœur. Le manque devient ainsi la possibilité d'un ailleurs qui jamais ne se donne et toujours se promet. Le peuple d'Israël est un peuple toujours en marche, toujours en devenir, toujours en attente. Laissons-nous gagner par cette soif qui point ne tarit, cette faim qui sans cesse creuse, ce désir qui jamais ne se contente de ce qui est déjà, parce qu'il sait que Dieu est toujours infiniment au-delà !

Dom Guillaume Jedrzejczak - Président de la Fondation

DONS IFI 2023

Si vous êtes assujéti à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), vos dons à la Fondation des Monastères vous ouvrent droit aux déductions fiscales en vigueur.

Attention : vos dons doivent impérativement parvenir à la Fondation AVANT la date limite de déclaration (à consulter dans le courant d'avril sur impots.gouv.fr).

NOUVEAU ! Entreprises, un reçu fiscal désormais spécifique

En 2022, l'administration fiscale a fait évoluer la réglementation sur les reçus fiscaux émis pour les dons des entreprises. Tous vos reçus depuis le 10 juin dernier, portent désormais le SIREN de votre entreprise et sa forme juridique.

En nous transmettant ces informations avec votre don, vous nous en facilitez l'émission. **Quant à votre reçu fiscal, il donne toujours droit à la même déduction* alors nous comptons sur vous pour penser aux monastères en 2023 !**

* 60 % du montant du don sont déductibles de l'IS dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires hors taxes.

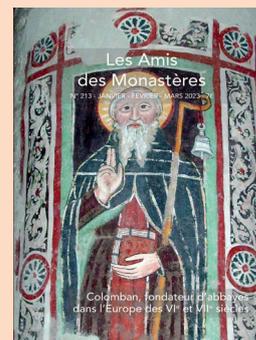
Détails sur fondationdesmonasteres.org > AGIR AVEC NOUS > Mécénat.

La revue de la Fondation

Le premier numéro de l'année (n° 213) retrace la vie et l'œuvre bien oubliées de saint Colomban, figure pourtant importante de l'histoire européenne.

Moine irlandais, missionnaire infatigable, fondateur d'abbayes dans l'Europe des VI^e et VII^e siècles, auteur d'une règle monastique.

Depuis 2007, des pèlerins passionnés marchent dans les pas de Colomban et de ses compagnons, reliant les villes-étapes de l'Irlande à l'Italie à travers la France, l'Allemagne et la Suisse, et dessinant sur plus de 7 000 km la Via Colombani.



Abonnement en ligne sur fondationdesmonasteres.org, rubriques LA FONDATION, puis Nos Publications, puis Revue. **Par courrier** : cochez la case sur le bon de soutien joint.

LES MARDIS DE LUCA PACIOLI, UNE FORMATION COMPTABLE PROPOSÉE AUX ÉCONOMES DES MONASTÈRES CONTEMPLATIFS



Rencontre avec Aleth Gauthier, juriste à la Fondation et coordinatrice de cette formation.

Q : Comment l'idée d'une telle formation est-elle venue ?

La vie religieuse n'est pas uniquement une vie fraternelle de prière, elle a aussi des implications très concrètes, économiques, nécessitant une tenue des comptes rigoureuse dans un environnement juridique et fiscal complexe. Rejoindre et accompagner les communautés dans leurs difficultés quotidiennes est la mission de la Fondation. La Commission monastique administrative (CMA), qui réunit des membres de la Fondation et de l'association Monastic*, tient séance régulièrement pour répondre aux questions les plus pointues qui leur sont soumises. La récurrence de certaines problématiques a ainsi fait germer l'idée de cette formation.



Q : Sur bien des points les monastères ont des problématiques spécifiques...

Oui, il nous fallait offrir une formation sur mesure adaptée aux besoins des contemplatifs. Forte de son réseau d'amis et de bénévoles, la Fondation a fait appel à trois experts pour la concevoir et la dispenser. Ceux-ci ont répondu généreusement à notre appel et ont fait preuve d'une pédagogie remarquable devant un public bienveillant mais très varié allant du moine grand débutant à la sœur experte (ou l'inverse !). Ont été abordés de multiples points : l'environnement juridique et comptable des communautés, l'analyse et le contrôle des comptes, la présentation d'un compte de résultat, le traitement des offrandes de messe et des dons affectés, etc.

Q : Comment cette proposition a-t-elle été accueillie ?

Très Bien ! Celle-ci a été fortement facilitée par l'adoption des outils de visio-conférence plus ajustés à l'exigence du cloître. Ce format a également permis à plusieurs membres d'une même communauté d'être présents. La formation a eu lieu sur six mardis après-midi de mai et juin 2022 à distance, puis une septième séance plénière en présence début juillet à Paris. 80 communautés, très majoritairement féminines, ont suivi le parcours pour un nombre total d'environ 140 participants.



* L'association Monastic attribue la marque Monastic qui garantit l'origine, la singularité et la qualité des produits et services monastiques.

Frère Luca Pacioli

Moine italien du XV^e siècle, de l'Ordre des franciscains, Luca Pacioli est l'inventeur de la comptabilité moderne encore en vigueur aujourd'hui. Contemporain et ami de Léonard de Vinci, il est l'auteur d'un remarquable ouvrage intitulé *La divine proportion*. Dans le chapitre V de ce manuel de mathématiques, de géométrie, d'art et d'architecture, il a inséré une pépite intitulée *Traité des comptes et des écritures*. Les règles comptables qui y figurent ont été écrites en 1498 et sont toujours d'actualité. Il s'agit de la fameuse « comptabilité en partie double » (principe de la double écriture débit/crédit). Un bel exemple de l'apport inattendu mais inestimable des monastères !

Le succès fut tel que cinq autres rendez-vous d'approfondissement ont été pris pour le mois d'octobre ! Cette initiative a ouvert une possibilité exceptionnelle pour les communautés d'avoir des réponses circonstanciées et précises par un expert et en toute confidentialité.

Q : Quels sont les enjeux d'une telle formation ?

Ils sont nombreux. Même si certains travaillent avec un expert-comptable, les économes et supérieurs ont besoin de comprendre l'environnement juridique et réglementaire dans lequel leur communauté évolue. Au-delà du respect du droit et des réglementations, il est nécessaire de savoir établir les comptes et lire le bilan et le compte de résultat de façon adéquate. Cela a des conséquences sur la capacité de l'économe à établir un budget et donc à maîtriser les comptes. Le budget est un outil de prévision, d'aide au pilotage qui donne un éclairage précieux pour les prises de décisions en Chapitre. L'enjeu principal est donc la bonne gouvernance de la communauté.

Q : Y a-t-il un point qui vous a plus particulièrement marquée ?

En effet, il est beau et surprenant de découvrir que la pratique d'une règle monastique et que les vœux - de pauvreté notamment - trouvent une transcription en comptabilité ! Un autre point notable : au fil des sessions sont apparus d'autres projets de formation ou de documentation juridique et réglementaire. De quoi permettre à la Fondation, dans les années qui viennent, d'accompagner encore davantage les communautés au plus près de leurs préoccupations temporelles.

Témoignage de Sœur Bénédicte, carmélite

« Cette formation m'a donné un goût renouvelé pour la mission d'économe qui m'a été confiée par ma communauté. Mission parfois un peu aride mais qui est devenue passionnante grâce aux experts qui ont mis tout leur savoir à notre disposition et à la richesse des échanges. En effet, la diversité de nos communautés et de nos sujets d'interrogation, ont permis d'approfondir de nombreux points et d'élargir nos horizons. Les documents PDF reprenant le contenu des exposés et les réponses aux questions sont une mine inépuisable qui me sert désormais de référence.

Et enfin, les échanges si fraternels ont renforcé notre communion, (...) message fort en ce temps de démarche synodale en Église. Oui, « Tout est lié... l'économie et la finance (...) peuvent être des occasions de rencontres, de dialogues, de coopérations... » comme le dit notre Pape François.



RÉHABILITATION de l'infirmerie du monastère Notre-Dame des Anges à Troyes

L'Ordre des Clarisses de l'Adoration Perpétuelle est une branche contemplative de la famille franciscaine fondée au milieu du XIX^e siècle. 150 ans plus tard, la communauté a essaimé à travers le monde et compte 36 couvents en France, Pologne, Autriche, Allemagne, Bangladesh, Inde, Kazakhstan et États-Unis.



La règle de Sainte Claire prévoit une vie communautaire alliant prière et travail. « Notre vie cloîtrée, vécue dans le silence et le calme, nous attire vers une union plus profonde avec notre Divin Époux et à la recherche tout simplement de Son visage en tout ». Pour subvenir à nos besoins, nous confectionnons des aubes (petits chanteurs, enfants de chœur, professions de Foi, prêtres...) mais aussi des robes de cortèges, des gilets et lavallières, des nappes et serviettes de table, et autres. Nous cultivons aussi notre potager, pour produire une partie de notre nourriture. « Le contact avec la nature dispose l'âme d'une façon incomparable à rencontrer son Créateur ». D'importants travaux sont actuellement en cours au monastère de Troyes, berceau de l'Ordre, où les sept sœurs ont entrepris de réhabiliter l'infirmerie en vue de pouvoir accueillir les sœurs âgées ou malades de la Congrégation.



« Nous sommes profondément reconnaissantes pour cette aide importante qui nous permet de réaliser un projet envisagé depuis longtemps et devenu urgent lorsqu'une de nos sœurs est tombée gravement malade. Nos sœurs malades ou âgées pourront être soignées et accompagnées de façon plus appropriée, tout entourées par la tendresse et la bonté de leurs sœurs. Notre architecte a préparé les travaux méticuleusement et le chantier a pu commencer en novembre dernier dans de bonnes conditions », Sr Marie Emmanuel, économe.

La Fondation des Monastères a soutenu ce projet à hauteur de 200 000 €.



RESTAURATION d'une poutre du prieuré de Grandmont-Villiers

À l'abri des regards et du bruit, dans un vallon de Villeloin, la communauté des Ermites de Saint-Étienne de Muret abrite trois moines depuis quatre décennies. Cependant la communauté est bien plus ancienne. Les Grandmontains ont été créés par les disciples de Saint Étienne de Muret après sa mort en 1124. Henri II Plantagenêt, élevé dans la vénération de ce saint, n'aura de cesse de soutenir l'implantation de maisons dans ses domaines et notamment, en 1162, le prieuré de Villeloin-Coulangé. Des bâtiments du XII^e siècle témoignent encore de cette histoire : une partie de la nef de l'église, les anciens bâtiments du dortoir et du réfectoire.



1772 voit le départ des frères, la transformation d'un des bâtiments en logis et la destruction de l'aile ouest ainsi que du sanctuaire de l'église. Mais le prieuré de Villiers connaît un nouveau départ en 1975, quand frère Philippe-Étienne, en la fête de la Croix Glorieuse, prononce ses vœux monastiques et reçoit la Règle de Saint-Étienne de Muret, faisant ainsi revivre la spiritualité des grandmontains. Deux ans plus tard, il s'installe à Villeloin-Coulangé et, à partir de 1983, est rejoint par deux compagnons. L'isolement de ce lieu, au cœur de la forêt, est tout à fait propice à la prière et au recueillement, tel que l'avait prescrit le saint à ses disciples. Grâce à de nombreux bénévoles et bienfaiteurs, une partie de la chapelle a été renouvée pour y célébrer décentement les offices, ainsi que l'aile sud pour la rendre habitable.

Il y a quelques mois, une poutre de charpente a cédé, avec rupture complète sur un mur, et endommagement du mur opposé. La chute a également fissuré une poutre du plancher. Cela affaiblit la charpente et menace la solidité de la couverture. Le devis s'élève à 7 291 € que les frères ne peuvent déboursier ayant juste le nécessaire pour vivre et ayant subi un récent sinistre. Et pourtant « si cette poutre n'est pas remplacée rapidement, il y a de gros risques pour la toiture du bâtiment » écrit Fr Philippe-Étienne.

Les frères ont un petit domaine agricole comprenant six vaches et trois veaux. L'été dernier, ils ont malheureusement été victimes d'un incendie sur leur grange de 180 m². Un des veaux est mort asphyxié, 10 tonnes de paille et 22 tonnes de foin sont parties en fumée. En plus du choc qu'a provoqué ce sinistre, les frères ont dû se séparer de deux vaches, faute d'espace suffisant pour les abriter, réduisant d'autant leur capacité d'élevage. Ils ont dû aussi se réapprovisionner en urgence pour nourrir leurs bêtes cet hiver. La grange, quant à elle, devra être reconstruite à l'identique car elle se situe à proximité immédiate du patrimoine classé.



Votre soutien a permis à la Fondation des Monastères de financer le remplacement de la poutre par une aide de 7 200 €.

RÉHABILITATION de 6 cellules monastiques à l'abbaye la Joie Notre-Dame de Campénéac



Campénéac est une localité du Morbihan de 1 950 habitants situé à mi-chemin entre Rennes et Vannes. Les cisterciennes d'Auray, communauté fondée en 1920, y ont déménagé en 1953, dans une ancienne ferme appartenant aux frères de Timadeuc, dont l'abbaye se trouve à une cinquantaine de kilomètres.



Les sœurs ont entrepris depuis quelques mois un **chantier de réhabilitation de six cellules pour les sœurs avançant en âge mais non dépendantes** et n'ayant donc pas besoin d'être à l'infirmierie. « L'aile que nous souhaitons mettre en chantier comprend dix cellules, non isolées et petites, qui en deviendront six plus grandes. Nos sœurs âgées seront alors regroupées dans un même lieu. Nous diminuerons ainsi les surfaces chauffées, n'occuperons plus le 2^e étage non-isolé sous les combles, et offrirons à nos sœurs un espace plus adapté à leur condition physique actuelle » nous explique Sr Soazig, abbesse. La communauté compte actuellement 21 sœurs de 54 à 92 ans. Ses ateliers de biscuiterie et de chocolaterie ainsi que le petit magasin marchent bien, lui permettant d'assumer ses charges quotidiennes, de soutenir chaque mois sa fondation à Madagascar, et de financer une bonne moitié des travaux de réhabilitation. **La Fondation des Monastères, quant à elle, a soutenu ce chantier à hauteur de 100 000 €.**



ÉQUIPEMENTS divers et aide au financement de l'assurance médicale pour le Carmel de Nazareth



Les tuyaux et robinets de nos cinq réservoirs, qui approvisionnent en eau la maison, sont rouillés et doivent être remplacés sans tarder. Par ailleurs, nous avons dû changer en urgence deux sangles de l'ascenseur car il était devenu dangereux de l'utiliser. Celui-ci hors service, notre sœur en fauteuil roulant et deux autres ayant de grands problèmes de mobilité ne pouvaient plus descendre au chœur, ni se joindre aux activités communautaires. Mais nous avons dû en différer le paiement faute de moyens. Une troisième grande difficulté que nous avons aussi est de payer l'assurance médicale d'un montant de 8 500 euros.

Nous nous trouvons dans cette grande difficulté depuis la crise sanitaire car nous n'avons quasiment plus aucune rentrée. Nous vendons habituellement des chapelets, scapulaires, cartes à fleurs et autres souvenirs quand il y a des groupes de pèlerins. Comme nous ne sommes pas un sanctuaire, nous n'en voyons que quelques-uns chaque année grâce à des guides qui nous connaissent. Mais ceux-ci se font encore bien rares malgré la reprise des pèlerinages. S'il vous est possible de nous aider nous vous en serions vraiment très reconnaissantes », Sr Rita Marie, prieure. **Grâce à votre aide, la Fondation a soutenu cette communauté à hauteur de 14 000 €. MERCI !**



Comment aider ?

PAR CHÈQUE : ordre du chèque « Fondation des Monastères »

DON EN LIGNE, VIREMENT OU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE : rendez vous sur notre site internet fondationdesmonasteres.org

DON IFI : si vous êtes assujetti à l'IFI, vous pouvez aussi nous adresser un don à l'ordre de la Fondation des Monastères.

LEGS ET DONATIONS : demandez la brochure par le bon de soutien joint ou à legsetdonations@fondationdesmonasteres.org

Merci pour votre soutien et pour votre générosité !

Avantages fiscaux

66 % de votre don sont déductibles de l'Impôt sur le revenu ou 75 % sont déductibles de l'Impôt sur la fortune immobilière ou, pour les entreprises, 60 % sont déductibles de l'Impôt sur les sociétés.

Un reçu fiscal est systématiquement envoyé sauf demande contraire de votre part.

Lettre des bienfaiteurs de la Fondation des Monastères

Éditeur : Fondation des Monastères, fondation reconnue d'utilité publique - 14 rue Brunel - 75017 Paris - Directeur de la publication : Dom Guillaume Jedrzejczak
Maquette : Claudine Sauvinet - Imprimé en France - ISSN 2681 - 501X

Fondation des Monastères - 14 rue Brunel - 75017 Paris

01 45 31 02 02 - fdm@fondationdesmonasteres.org - fondationdesmonasteres.org